



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE  
AVAL

N° 20231206 - 01

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de PRUDHOMAT sous la présidence de Monsieur AYROLES Francis.

- en exercice = 24
- présents = 14
- votants = 14

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc  
Date de la convocation : 28 novembre 2023

**Présents : 14 dont 1 suppléant non votant**

AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier non votant), DA FONSECA Thierry, FOUCHE Jean-Claude, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, PEIRANI Patrick, PELLAT Paul, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 1**

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés : 12**

ARAQUE Fausto, AUBRUN Jeannine, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DELANDE Claire, MARTINEZ Catherine, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, NAYRAC Jean-Luc, PEYRICAL René et ROUSSIES Stéphanie.

**Objet : LANCEMENT DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG)- Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) BAVE ET AFFLUENTS.**

Monsieur le Président expose la nécessité d'élaborer une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur le bassin versant Bave pour légitimer l'action du SMDMCA sur ce territoire, notamment dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Bave et de ses affluents. La construction du PPG a débuté avec un diagnostic de terrain des cours d'eau du bassin versant réalisé en régie entre 2021 et 2023. Ce diagnostic a été partagé avec les partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec les élus et acteurs locaux, et a permis d'aboutir à une définition concertée des enjeux de ce territoire.

La programmation prévisionnelle du PPG (2024-2033) sera très prochainement proposée et discutée en comité de pilotage du PPG, afin de valider le document définitif faisant l'objet de la DIG.

Cette DIG concerne plusieurs types de travaux :

- Restauration hydromorphologique du lit mineur et moyen du cours d'eau
- Limitation du colmatage du lit du cours d'eau
- Restauration et gestion de la ripisylve
- Restauration et gestion des zones humides
- Gestion des espèces exotiques envahissantes
- Acquisition de connaissances
- Sensibilisation et communication
- Réduction de l'impact de l'anthropisation des cours d'eau
- Amélioration de la continuité écologique et sédimentaire
- Limitation de l'impact des plans d'eau sur les milieux aquatiques et sur la ressource

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 046-200092138-20231206-2023120601-DE

Ces actions découlent toutes d'un objectif d'amélioration de l'état écologique du cours d'eau, de ses berges et des milieux associés, mais aussi d'un objectif de rétablissement et d'expression de la dynamique fluviale favorable à une meilleure résilience face au risque inondation.

Ces actions s'inscrivent également dans l'adaptation aux changements climatiques, et permettront de limiter les impacts de ces changements (baisse des débits, augmentation des températures, recrudescence des événements climatiques extrêmes, etc.).

La durée de la DIG est de 5 ans à compter de l'approbation du PPG par les services de l'Etat, sur la période 2024-2028.

Elle concerne les communes de : Anglars, Autoire, Aynac, Bannes, Belmont-Bretenoux, Cornac, Espeyroux, Frayssinhes, Gintrac, Gorses, Labastide-du-haut-Mont, Labathude, Ladirat, Latouille-Lentillac, Latronquière, Laurettes, Leyme, Loubressac, Mayrinhac-Lentour, Molières, Montet-et-Bouyal, Padirac, Prudhomat, Saint-Céré, Sainte-Colombe, Saint-Hilaire, Saint-Jean-Lagreste, Saint-Jean-Lespinasse, Saint-Laurent-les-Tours, Saint-Maurice-en-Quercy, Saint-Médard-de-Presque, Saint-Médard-Nicourby, Saint-Michel-Loubéjou, Saint-Paul-de-Vern, Saint-Saury, Saint-Vincent-du-Pendit, Sénaillac-Latronquière, Sousceyrac-en-Quercy et Terrou.

Par ailleurs, les PPG sont des documents cadre de gestion faisant l'objet d'un processus de concertation important et permettant de réunir les financements nécessaires à la réalisation des actions programmées. Dans ce contexte, il est important de délibérer sur le contenu de chaque PPG.

Le PPG Bave 2024-2034 intègre une programmation pluriannuelle prévisionnelle sur 10 années.

Cette programmation est divisée en trois axes :

- Axe 1 : Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau
- Axe 2 : Restauration et préservation des milieux annexes & biodiversité
- Axe 3 : Amélioration des connaissances sur le territoire

Ces trois axes regroupent 10 thématiques d'actions pour un budget global de 4 100 133,00 euros HT (chiffrage provisoire, le budget sera finalisé début 2024), avec un financement prévisionnel moyen de 60% sur l'ensemble du programme (AEAG/Région).

Le détail de la programmation prévisionnelle (vouée à être complétée d'ici début 2024) est présenté en annexe.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, à l'unanimité,

- Approuve la programmation prévisionnelle du PPG Bave 2024-2033,
- Valide le lancement de la DIG sur la période 2024-2028,
- L'autorise à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Publié et notifié le 08/12/2023

Acte rendu exécutoire.

SMDMCA  
Dordogne moyennaise  
Cère aval

Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président

Francis AYROLES

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.